



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## exposition internationale de 2004

Question écrite n° 2860

### Texte de la question

M. François Asensi souhaite attirer l'attention de M. le Premier ministre sur les conséquences indirectes de sa décision d'annuler l'Exposition internationale de l'image de 2004 en Seine-Saint-Denis. L'organisation de cette exposition en Seine-Saint-Denis entraînait un certain nombre de réalisations positives en termes d'aménagement de l'espace et d'équipement pour les communes du département. La commune de Sevran, en difficulté budgétaire, profitait utilement d'un échange de terrain avec le conseil général dans le cadre de la préparation de cette exposition. Cet échange avait permis de trouver une issue favorable à la difficile reconversion du site pollué des anciennes usines Kodak sur la commune. Il prévoyait l'aménagement en espace naturel d'une partie de ce site en compensation d'un terrain départemental mis à la disposition de l'exposition. La décision d'annuler cette manifestation risque de mettre en cause la solution trouvée et ne va pas sans susciter de nombreuses inquiétudes parmi les habitants et les associations locales. Il lui demande quels sont les moyens et les compensations qu'il a prévus pour préserver les aménagements qui dépendaient de la mise en place de cette manifestation, en particulier pour la ville de Sevran. - Question transmise à M. le ministre de la culture et de la communication.

### Texte de la réponse

Dès sa prise de fonctions, le Premier ministre a eu à connaître du projet d'exposition internationale prévue pour 2004 en Seine-Saint-Denis, sur lequel de fortes interrogations se manifestaient car elle n'avait fait l'objet d'aucune inscription budgétaire et n'avait pratiquement pas suscité de réactions de nos partenaires étrangers. Aussi, le 4 juillet dernier, le Premier ministre a-t-il confié à M. Noël de Saint-Pulgent, inspecteur général des finances et ancien délégué interministériel à la Coupe du monde de football, une mission d'expertise sur le projet de l'exposition internationale pour 2004. M. de Saint-Pulgent a remis le 1er août 2002 son rapport après une large consultation des partenaires intéressés. Le rapport confirme et complète les éléments préoccupants identifiés à l'origine : manque d'intérêt des partenaires étrangers, retard pris dans les préparatifs, absence de couverture des risques financiers très importants que comporte cette opération. Compte tenu des constatations figurant dans le rapport de M. de Saint-Pulgent, le Premier ministre a décidé de ne pas maintenir le projet d'exposition internationale de 2004, qui est donc annulé. Conscient des attentes suscitées par ce projet et soucieux de soutenir l'activité économique en Seine-Saint-Denis, le Premier ministre a décidé la mise à l'étude d'un nouveau projet centré sur la rénovation du musée de l'air et de l'espace du Bourget. Une étude de faisabilité sera réalisée à cet effet d'ici au printemps prochain, en liaison étroite avec l'ensemble des partenaires potentiellement intéressés (collectivités locales, administrations, entreprises). Il s'agit là d'une opération qui pourrait déboucher sur une réalisation d'envergure, durable, et contribuer efficacement au développement de la « Plaine de France ».

### Données clés

**Auteur :** [M. François Asensi](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (11<sup>e</sup> circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 2860

**Rubrique** : Culture

**Ministère interrogé** : Premier ministre

**Ministère attributaire** : culture et communication

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 16 septembre 2002, page 3095

**Réponse publiée le** : 4 novembre 2002, page 4015